

- 1. Compte rendu de la CAPA Tableau avancement DCIO du 29 janvier**
 - 2. Dates importantes**
- En pièce jointe la déclaration du Snes-Fsu CAPA du 29 janvier**

1. Compte rendu de la CAPA Tableau d'avancement au grade de DCIO

7 conseillers d'orientation-psychologues ont postulé au tableau d'avancement au grade de directeur de CIO. Le plus fort barème est 124 et le plus faible est de 95. **5 ont eu un avis très favorable et 2 un avis favorable.**

Le barème est établi de la façon suivante :

- 1 point par échelon
- Note x 2
- Aptitude au candidat à encadrer une équipe sur 30
- Aptitude à la négociation sur 30
- Actions de formateur sur 10
- Intérim de directeur de CIO : 5 points maximum

Ce qui différencie les candidats ce sont les points de l'aptitude à encadrer, de l'aptitude à la négociation et les points des actions de formateur c'est à dire ce qui est laissé à la libre appréciation des DASEN (via l'IIO) avec la prise en compte de l'avis du DCIO. Et c'est par ce biais que l'administration favorise ou bloque certains collègues.

Nous sommes intervenus sur 3 situations :

- 2 ont obtenu 30 points pour l'aptitude à encadrer une équipe et pour l'aptitude à la négociation
- 1 a obtenu 25 points au lieu des 20 initiaux

Situation des CIO :

Nous sommes à nouveau revenu sur la question du statut juridique des points d'accueil. Le Rectorat a certifié que Nogent a bien un n° UAI (et que Loches et Amboise en auront un également), c'est à dire que les collègues seront bien affectés dans ces points d'accueil. Le Snes-Fsu a demandé que le Rectorat en informe par écrit les collègues de Nogent dont la fermeture est acté dans l'arrêté du 24 décembre.

Nogent le Rotrou : la création d'un poste de co-psy évoquée par la DSDEN du 28 ne se fera que par redéploiement en supprimant un poste de co-psy au CIO de Gien qui ayant été transformé en CIO « récupère » un poste de DCIO. Le Snes-Fsu s'est opposé à cette proposition. Mais la situation de Nogent sera difficile dans la mesure où la DCIO assurait la couverture d'un secteur.

La condition pour le maintien des points d'accueil est que l'hébergement soit gratuit car le Service Administratif Ministériel ne financera pas d'hébergement au delà des 19 CIO de la carte cible. Ces points d'accueil seront donc à la merci des aléas des politiques des collectivités territoriales et des changements de majorité aux élections.

- Postes de DCIO dans le 45 :

Nous avons interpellé le rectorat sur la question des postes de DCIO dans le 45. Le rectorat a répondu qu'il n'y aurait pas de suppression de poste de DCIO alors que l'arrêté du 24 décembre acte la fermeture du CIO d'Orléans Centre et le regroupement de ses activités avec celles du CIO d'Etat d'Orléans (ex CIO d'Orléans la Source) et que la Directrice d'Orléans centre conservait son poste. Face à l'insistance de nos questions, le Rectorat a annoncé qu'il y aurait 2 n° UAI au CIO d'Orléans, ce qui permettrait d'affecter 2 DCIO dont un qui s'occuperait plutôt du CIO de Pithiviers.

Le Snes-Fsu a demandé des précisions quant au fonctionnement des CIO de Montargis et de Gien jusqu'au 31 août 2016 puisque l'antenne de Gien devient CIO à part entière. Le rectorat a précisé que les réunions de centre communes devaient se poursuivre et que l'organisation ne serait pas

modifiée.

- Budget des CIO :

Le Snes-Fsu est revenu sur la question des futurs budgets des CIO d'Etat en rapportant les propos d'un personnel d'une DSDEN, qu'il fallait s'attendre à une baisse des budgets par rapport à ceux octroyés par les Conseils Départementaux. Le Rectorat n'a pas démenti.

- Calibrage :

Le calibrage est le rapport entre les entrées et les sorties des co-psy lors du mouvement inter. C'est le Ministère qui le décide pour chacune des académies mais chaque académie fait remonter en amont le nombre d'entrées qu'elle souhaite. Dans notre académie le chiffre transmis au MEN est de 10. Mais c'est le Ministère qui décidera au final.

2. DATES IMPORTANTES :

- vendredi 5 février : CAPN 1er mouvement des DCIO
- Vendredi 11 mars : résultat du mouvement inter co-psy et TA DCIO (mouvement des postulants au TA DCIO)
- Mercredi 16 mars à 14h30 : CAPA mesures de carte scolaire, congés formation et postes adaptés.
- Lundi 13 juin à 10h30 : CAPA résultats du mouvement intra et révisions de notes.

